



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juin 2021

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-septième session

21 juin–9 juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par Il Cenacolo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mai 2021]

---

\* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.



## Les abus des Droits de l'Homme dans les camps de réfugiés: cas des sahraouis dans les camps de tindouf au sud-ouest de l'Algérie

1. Soumis à un blocus militaro-sécuritaire, par l'armée algérienne et les milices du polissario, les camps de Tindouf enregistrent depuis leur installation vers la moitié des années 70 de graves violations des Droits de l'Homme commises par les séparatistes de Tindouf, caractérisées par la séquestration, la torture, les exécutions extrajudiciaires l'esclavagisme, le viol, l'enlèvement d'opposants, les restrictions à la liberté de mouvement, de circulation et de commerce, la déportation des enfants mineurs sahraouis à cuba et leur enrôlement dans les milices armées du "Polissario"
2. Ces atteintes, qui n'ont jamais cessé, ont toujours suscité des vagues de contestations des habitants des camps et des défenseurs d'opinion, qui ont été réprimées dans le sang et dont leurs cas ont été amplement décrites et répertoriées dans des rapports du SG/ONU sur l'affaire du Sahara, des ONG internationales des Droits de l'Homme et autres mécanismes onusiens, en plus des multiples plaintes déposées devant des juridictions étrangères et des organes de traité, contre les dirigeants "fp", dont le sg/polissario, Brahim Ghali, notamment de la part de l'opposant à la direction séparatiste, El Fadel Breika.
3. A cet égard, il y a lieu de citer le cas du cadre Ahmed El Khalil Braih dit "Carlos" (ex-conseiller à la présidence de la pseudo-"rasd", enlevé, en 2009, à Alger) à propos duquel "HRW" a souligné dans son rapport d'enquête de 2013, qu'il se trouve dans un lieu de détention relevant des autorités algériennes. Ce cas fait, également, l'objet d'une plainte devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (CAT), ayant conclu en 2020, que l'Algérie n'a fourni aucun élément susceptible de démontrer qu'il s'est acquitté de son obligation de protéger la vie d'Ahmed El Khalil Braih et par conséquent que l'Etat partie a failli à son obligation de protéger la vie de ce dernier.
4. Autres preuves irréfutables sur ces atrocités ont été dévoilées au monde par les 03 opposants à la direction séparatiste, les bloggeurs El Fadel Breika, Moulay Abba Bouzid, Mahmoud Zedan, ayant été enlevés en 2019 et torturés à la prison "Dhaibia", pour de fausses accusations, par la sécurité militaire "fp", sous la supervision des enquêteurs algériens. Ces 03 opposants ont adressé des plaintes aux organismes internationaux, notamment au HCDH et au RSSG/ONU, ainsi qu'aux Procédures Spéciales de l'ONU, Amnesty International et HRW. Cette dernière ONG avait rendu public, au mois de juillet 2019, un communiqué appelant le polissario à libérer ces opposants, en soulignant que l'Algérie ne doit pas déléguer au polissario la mission de protection des Droits de l'Homme sur son propre territoire.
5. L'affaire de ces trois sahraouis a été mentionnée dans le Rapport du SG/ONU (S/2020/938, du 23.09.2020, par. relatif aux libertés d'association d'expression et de rassemblements). Le Groupe de Travail des Nations Unies sur la Détention Arbitraire (GTDA/ONU) a reconnu, lui aussi, en juin 2020, au sujet de la plainte intentée par El Fadel Breika auprès de ce mécanisme, la responsabilité de l'Algérie pour les violations des Droits de l'Homme aux camps de Tindouf.
6. De même, El Fadel Breika a déposé une plainte auprès de l'audience nationale espagnole, contre des dirigeants séparatistes, pour « enlèvement, torture et séquestration », dont le chef des séparatistes Brahim Ghali, qui est convoqué, actuellement, par la justice de ce pays pour répondre à ces actes depuis son entrée sur le territoire espagnol.
7. Le cas de l'enrôlement des enfants mineurs sahraouis dans la troupe armée du polissario constitue un autre aspect de ces violations, qui a recours à l'engagement au sein de sa troupe armée d'enfants mineurs d'âge, dont des centaines de moins de 13 ans, subissent des formations au centre dit "Centre des Lionceaux de la Révolution", où ils sont entraînés sur le maniement d'armes, avant d'être affectés dans les différents camps des milices des séparatistes. A noter que la MINURSO a rapporté en 2020, la présence parmi les effectifs armés des séparatistes de soldats mineurs d'âge.
8. Les pratiques odieuses dont sont victimes les femmes par le polissario s'illustrent, également, par les actes de viol perpétrés à l'encontre de jeunes filles sahraouis, à l'instar de

l'élément du polisario, Khadijatou Bent Mahmoud Ould Zubeir Ould Bannan (tribu Rguibat Janha), ayant intenté une action devant la justice espagnole contre son violeur Bragim Ghali (sg/fp).

9. Les missions d'enquêtes effectuées, en 2014 et 2015, dans les camps de Tindouf ont dévoilé que plus de 150 jeunes femmes sahraouies, ayant été élevées par des familles espagnoles, se sont trouvées otages aux camps de Tindouf, à l'issue de leurs visites à leurs parents biologiques, après la confiscation de leurs passeports. Parmi ces cas figurent, les nommées Maalouma Morales De Matos, Najiba Mohamed Belkasssem, Darja M'barek Salma et Kouria Boudboudda El Hafed, lesquels ont été retenues contre leur gré et empêchées de regagner l'Espagne.

10. Les pratiques des exécutions extrajudiciaires sont également monnaie courante dans les camps de Tindouf, comme en témoigne les actes d'assassinat perpétrés par l'armée algérienne, des sahraouis Khatri Hammedha Khandoud et Mohamed Aliyene Abbih (tué, le 05 janvier 2014, à environ 40 kilomètres des frontières avec la Mauritanie), Barra Ould Mohamed Ould Brahim Ould Mohamed Ould El Ouali, Alias "Kari" (ayant succombé à ses blessures, le 28 février 2017, à 12 km à l'Est du camp "laayoune"), Hafdallah Abdou Baibbout (décédé dans la nuit du 03 au 04 mai 2017, à l'hôpital militaire de Tindouf), Ali Makhchouni (assassiné, le 08 juin 2018, aux environs de Tindouf-ville), Larabas Ould Abderrahmane Ould Yahdih (décédé, le 23 juin 2018, à l'hôpital de Tindouf-ville), Limam Ould El Ghazouani Ould M'birik Ould Joumani Ould Lajrab (tué, dans la nuit du 17 au 18 janvier 2019, aux environs du lieu-dit "zbayra", relevant de la localité "Oum Laassel") et Yeslam Ahmmedha Khandoud (assassiné, le 01 aout 2019, au lieudit "zirat" à 150 km au Sud-est du camp "dakhla", au moment où il était en compagnie d'un groupe d'orpailleurs).

11. Les lieux de détention secrets continuent d'être le théâtre d'actes de torture odieuse pratiquée par les tortionnaires du polisario. A cet égard, plusieurs sahraouis, accusés fallacieusement, d'offense à l'égard de la direction "fp", ont été détenus et torturés, sans bénéficier du droit à un procès équitable et ce, à l'insu des ONG et organismes internationaux des Droits de l'Homme. Force est de signaler qu'à l'occasion des visites des délégations étrangères aux camps de Tindouf, le polisario recourt aux menaces pour contraindre les prisonniers à tenir un langage défini à l'avance par la direction du polisario et procède systématiquement à l'éloignement de ceux qui refusent de tenir ce langage, vers le désert où ils demeurent détenus dans des conteneurs jusqu'au départ des étrangers des camps.

12. Les pratiques d'esclavagisme persistant aux camps de Tindouf ont été divulguées, en 2007, à l'international par les deux journalistes australiens Violeta Ayala et Daniel Fallshaw, ayant constaté lors d'une visite auxdits camps que près de 7.000 sahraouis de couleur noire appelés péjorativement "Haratines" avaient été exclus de l'opération des échanges de visites familiales entre le Sahara occidental et les camps de Tindouf piloté par le HCR. Cette pratique abjecte a été, également, mise à nue par HRW dans ses rapports de 2008 et de 2013.

13. Les restrictions à la liberté de mouvement, de circulation et de commerce dans les camps de Tindouf constituent, également, une autre arme à laquelle recourt le polisario pour imposer son diktat sur les familles séquestrées, en imposant à chaque fois des mesures draconiennes pour la suspension des autorisations de déplacement en Mauritanie et au nord de l'Algérie.

---

AIPECT(African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation. (AFORES) AFRICAN FORUM FOR RESEARCH AND STUDIES IN HUMAN RIGHTS. LSDDH (LA LIGUE DU SAHRA POUR LA DEMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME., une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.